



PROTECTION DA (POUR TÉLÉPHONES CELLAIRES) MODALITÉS

PARTIE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définitions :

Accessoire(s) : Tout article ou périphérique supplémentaire qui est inclus dans l'emballage original du fabricant et qui fait partie de Votre Produit couvert incluant, mais sans s'y limiter, le câble USB, l'adaptateur de courant, la pile et les écouteurs bouton.

American Bankers : American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride, qui prend en charge les Garanties offertes au titre du Plan.

Assurant : Services Assurant Canada Inc., qui prend en charge les Services offerts au titre du Plan et agit à titre d'administrateur du Plan.

Dommages accidentels : Dommages causés par un événement externe imprévu et non intentionnel, comme une chute, une fissure ou une éclaboussure, qui se produit lors d'un usage normal du Produit qui est conforme à l'utilisation envisagée par le fabricant.

Durée : La période totale de la couverture que Vous avez achetée telle qu'indiquée sur Votre reçu d'achat original.

Garantie(s) : Les garanties décrites dans la Partie 3.

Geek Squad : Magasins Best Buy Canada Ltée.

Nous, Notre et Nos : Assurant et/ou American Bankers, selon le cas.

Plan : Le plan Protection DA (pour téléphones cellulaires), ce qui comprend Votre reçu d'achat original et les présentes modalités.

Prix d'achat du Plan : La contrepartie payée par Vous pour ce Plan. Le Prix d'achat du Plan comprend un paiement versé à Assurant à l'égard du contrat de Service ainsi qu'un paiement versé à American Bankers à l'égard du contrat de Garanties. Le pourcentage du Prix d'achat du Plan se rapportant au contrat de Garanties pendant la Durée de Votre Plan est tel qu'indiqué sur Votre reçu d'achat original.

Produit : L'appareil sans fil original que Vous avez acheté dans un magasin Best Buy et pour lequel Vous avez payé le Prix d'achat du Plan, ou son remplacement émis au titre de ce Plan.

Produit de remplacement : Un appareil remis à neuf de type et de qualité similaires, et de caractéristiques et de fonctionnement comparables au Produit original, qui ne sera pas nécessairement de la même marque ou couleur, sans dépasser le prix d'achat original de Votre Produit. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de détail du Produit de remplacement soit inférieur au prix de détail du Produit original.

Service(s) : Les services décrits dans la Partie 2 de ce document, qui Vous sont offerts par Assurant.

Vous, Votre et Vos : L'acheteur du Plan ou tout bénéficiaire de transfert autorisé.

Deux contrats : Vous avez choisi d'acheter le Plan au prix de la Durée pour le Produit acheté chez Geek Squad dans un magasin Best Buy.

En achetant ce Plan, Vous concluez deux contrats juridiques, notamment :

- un contrat de Service, comprenant Votre reçu d'achat original et les Parties 1 et 2 du présent document, qui est conclu entre Vous et Assurant en vue d'obtenir les Services; et
- un deuxième accord distinct, soit un contrat de Garanties, comprenant Votre reçu d'achat original et les Parties 1 et 3 du présent document, qui est conclu entre Vous et American Bankers en vue d'obtenir les Garanties.

Vous confirmez que Vous avez lu et que Vous acceptez les présentes modalités. Aucune représentation, garantie ou condition, orale ou écrite, n'aura de force exécutoire pour Vous ou pour Nous (non applicable au Québec). Les présentes modalités ne peuvent être ni révisées ni modifiées. Si une disposition particulière du Plan ou des contrats respectifs conclus aux termes des présentes est déclarée illégale ou inexécutoire, la légalité ou le caractère exécutoire des autres dispositions ne seront nullement touchées ou modifiées.

Couverture du Produit : Ce Plan couvre Votre Produit et les Accessoires contre les vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant se manifestant lors d'un usage normal alors qu'ils sont utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou ménagères, ou utilisés pour un bureau à domicile, à moins qu'il ne soit spécifiquement inscrit sur Votre reçu d'achat original qu'il s'agit d'un Plan commercial. Ce Plan couvre Votre Produit aussi en cas de Dommages accidentels.

Ce Plan ne peut être utilisé à l'extérieur du Canada.

Détails de paiement : Le Prix d'achat du Plan peut être payé par versement unique effectué au moment de l'achat original ou par versements mensuels pratiques pour la Durée de Votre Plan. Le Prix d'achat du Plan est le même pour les deux options de paiement.



Pour les versements mensuels, il faut effectuer le premier paiement mensuel au moment de l'achat; le paiement sera imputé au compte de carte de crédit que Vous désignez au point de vente. Les versements mensuels subséquents commenceront après l'expiration de la période du premier mois et chaque versement correspondra au montant du paiement mensuel du Plan inscrit sur Votre reçu d'achat original. Il Vous incombera d'effectuer les paiements mensuels du Plan pendant la Durée de Votre Plan, à moins que le Plan ne soit annulé ou résilié conformément aux dispositions énoncées dans la section « Annulation ».

Si Vous manquez d'effectuer un paiement mensuel dans les trente (30) jours suivant la date d'échéance du paiement, Vous serez réputé avoir changé Votre option de paiement par versements mensuels et avoir choisi l'option de paiement par versement unique exigible à la date d'expiration suivant la période de trente (30) jours suivant la date à laquelle Vous aurez reçu Notre avis écrit. Vous serez réputé avoir reçu l'avis dans les dix (10) jours de la date à laquelle Nous l'aurons envoyé. D'autre part, Nous pouvons, à Notre discrétion, continuer à facturer Votre paiement par versements mensuels pendant la Durée restante du Plan.

Pour mettre à jour Vos données de facturation, visitez le site geekssquad.ca/protection.

À Notre discrétion, Nous Nous réservons le droit d'accepter un autre mode de paiement. En tout temps pendant la Durée de Votre Plan, Vous pouvez acquitter la somme totale des versements mensuels restants en effectuant un paiement unique.

Au Québec seulement – Clause exigée en vertu de la Loi sur la protection du consommateur
(Un contrat autre qu'un contrat de crédit qui contient une clause de déchéance du bénéfice du terme)

Avant de se prévaloir de cette clause, le commerçant doit expédier au consommateur un avis écrit et un état de compte.

Dans les 30 jours qui suivent la réception par le consommateur de l'avis et de l'état de compte, le consommateur peut :

- (a) soit remédier au fait qu'il est en défaut;*
- (b) soit présenter une requête au tribunal pour faire modifier les modalités de paiement prévues au présent contrat;*
- (c) soit présenter une requête au tribunal pour obtenir la permission de remettre au commerçant le bien qui fait l'objet du présent contrat.*

Si le consommateur remet le bien au commerçant avec la permission du tribunal, son obligation en vertu du présent contrat est éteinte et le commerçant n'est pas tenu de lui remettre les paiements qu'il en a reçus.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 14 et 104 à 110 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur. R.R.Q., 1981, c. P-40.1, r. 1, a. 43.

Garantie du fabricant : Ce Plan complète mais ne remplace pas la garantie du fabricant. Il fournit tous les Services et Garanties décrits dans les présentes modalités pour la Durée du Plan.

Veuillez noter que les Services et Garanties offerts au titre de ce Plan avant l'expiration de la garantie du fabricant pourraient invalider la garantie du fabricant. Consultez les modalités de la garantie du fabricant de Votre Produit pour obtenir plus de détails.

Frais de service : Le remplacement de Votre Produit sera assujéti à des frais de service (« Frais de service ») déterminés en fonction de la valeur de Votre Produit, telle qu'indiquée sur Votre reçu d'achat original. Pendant la première année de la Durée de Votre Plan, les Frais de service s'appliqueront uniquement en cas de Dommages accidentels. Par la suite, les Frais de service s'appliqueront à toute demande de règlement.

Valeur du Produit	Frais de service
0 \$ - 299,99 \$	50 \$
300 \$ - 699,99 \$	100 \$
700 \$ et plus	200 \$

Responsabilité du client : Avant d'obtenir un Service pour Votre Produit, Vous devez :

- 1. désactiver toute application de verrouillage d'écran (NIP, capteur d'empreinte digitale Touch ID, ou mot de passe);
- 2. désactiver tout verrouillage d'activation (comme la fonction Localiser mon iPhone ou le verrouillage d'activation Google);
- 3. enlever toute information privée, propriétaire et personnelle;
- 4. enlever toute carte amovible (p. ex. cartes média ou SIM).

Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de Votre appareil sans fil et d'enlever toutes données des pièces ou du Produit que Vous retournez.

Nous ne serons tenues responsables des dommages ou pertes de logiciels, de données ou d'autre information stockée sur un support de mémoire ou sur n'importe quelle composante d'un Produit faisant l'objet d'un remplacement. **Au Québec seulement** : La disposition précédente ne vise pas à Nous décharger de la responsabilité des conséquences de Nos actions ou des actions de Nos représentants.

Durée du Plan : Vous aurez accès à tous les Services et Garanties à compter de la date d'achat originale du Produit et du Plan. Le Plan prendra fin à la première des dates suivantes :

- i) la date d'expiration indiquée sur le reçu d'achat original; ou
- ii) la date d'annulation du Plan telle que décrite dans la section suivante intitulée « Annulation ».

Aucun Service ou aucune Garantie ne seront offerts ou payés au titre du Plan une fois le Plan ayant pris fin.

Le Plan ne sera pas considéré comme étant entièrement exécuté en cas de remplacement d'un Produit défectueux. La couverture sera en vigueur pour le Produit de remplacement pendant la Durée restante du Plan.

Annulation : À Notre discrétion, Nous pouvons annuler le présent Plan en cas (a) de fraude ou de représentation trompeuse de Votre part; (b) de Votre utilisation commerciale ou louage du Produit couvert (à moins qu'il ne soit spécifiquement inscrit sur Votre reçu d'achat original qu'il s'agit d'un Plan commercial); (c) de remplacement non autorisé d'un Produit; (d) du non-paiement du Prix d'achat du Plan, le cas échéant; ou (e) sans se limiter aux dispositions précédentes, Votre manquement à l'obligation de conformer aux modalités énoncées dans le présent document.

Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de la date d'achat, et Vous recevrez un remboursement intégral de tout paiement versé dans le cadre du Plan. Pour recevoir Votre remboursement, Vous devez envoyer la demande d'annulation avec tous les reçus d'achat originaux à un magasin Best Buy. Après les trente (30) premiers jours, Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison, à quelque moment que ce soit, en composant le **1-800-GEEKSQUAD (1-800-433-5778)**. Vous aurez droit à un remboursement de toute portion non acquise du Prix d'achat du Plan que Vous avez payée.

Transférable : Ce Plan peut être transféré à une autre personne en tout temps en Nous appelant. Vous devez fournir le nom de la personne à qui le Plan sera transféré.

Pour achever le transfert, le destinataire du transfert doit communiquer avec Nous pour Nous fournir son adresse postale, son adresse de courriel, son numéro de téléphone et, dans le cas où le Plan original a été acheté selon l'option de paiement par versements mensuels, des renseignements bancaires et une autorisation permettant la continuation de la facturation par versements mensuels pour le Plan, tel que cela est décrit dans la section « Détails de paiement » ci-dessus. Le transfert prendra effet dès que le destinataire du transfert aura fourni les renseignements exigés.

Le détenteur du Plan doit avoir en main les documents originaux pour bénéficier des Services et Garanties.

Cession : Nous pouvons céder le Plan sans Votre consentement et sans Vous en aviser. Si Nous cédon le Plan et/ou ses contrats respectifs, le ou les cessionnaires assumeront toutes les obligations envers Vous, Nous serons libérées de toutes les obligations, et Vous consentez à Vous référer uniquement au cessionnaire pour l'exécution de toutes les obligations au titre du Plan.

Exclusions générales : Les Services et les Garanties offerts au titre du Plan ne couvrent pas les suivants :

1. les réparations ou les remplacements résultant de toute cause autre qu'un usage et un fonctionnement normal du Produit selon les directives du fabricant, y compris, mais sans s'y limiter, la perte ou le vol, l'exposition aux intempéries, à l'humidité et à d'autres conditions environnementales, la négligence, le mauvais usage, l'usage abusif, les réparations non autorisées, les installations inadéquates, les dommages causés par le transport (à l'exception des dommages causés pendant l'envoi autorisé du Produit vers ou depuis un centre de service autorisé), les modifications inadéquates d'équipement, le vandalisme, les brûlures de pixels conformes aux directives du fabricant, les virus ou les logiciels malveillants, les problèmes générés par les logiciels et les événements naturels ou autres risques extérieurs au Produit;
2. les dommages matériels intentionnels, y compris, mais sans s'y limiter, le démontage;
3. les dommages catastrophiques intentionnels ou accidentels, y compris, mais sans s'y limiter, l'écrasement, le pliage, la chute de hauteur (par ex., la chute d'un balcon ou d'une fenêtre), l'écrasement par un véhicule en déplacement ou la chute d'un véhicule en déplacement, l'immersion dans un liquide ou la submersion d'un liquide;
4. la perte des logiciels ou données dans le cas d'une saute de puissance;
5. les accessoires qui ne sont pas inclus avec Votre Produit dans l'emballage original du fabricant;
6. la perte des pièces qui s'utilisent avec les appareils sans fil, avec ou sans la capacité de transmettre des données;
7. les réparations, les frais de transport et les frais d'expédition non autorisés;
8. les produits dont le numéro IMEI a été modifié, enlevé ou effacé;
9. les produits utilisés à des fins commerciales, utilisés par le grand public, loués ou loués en crédit-bail, à moins qu'il ne soit spécifiquement inscrit sur le reçu d'achat original qu'il s'agit d'un Plan commercial;
10. les dommages indirects corrélatifs ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, les pertes de données, les temps de panne et les réclamations pour temps et effort. *(Au Québec seulement : La présente disposition ne vise pas à Nous décharger de la responsabilité des conséquences de Nos actions ou des actions de Nos représentants.);*
11. les frais associés aux contrats avec des tiers;
12. les diagnostics de type « aucun problème trouvé » et les problèmes intermittents qui ne peuvent être reproduits; ou
13. les imperfections mineures des appareils qui répondent aux normes de conception, ou les dommages esthétiques (y compris, sans s'y limiter, les rayures ou les bosses) qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Produit.

Restrictions :

1. NI AMERICAN BANKERS NI ASSURANT, NI LEURS EMPLOYÉS OU AGENTS NE SERONT TENUES RESPONSABLES ENVERS VOUS SI ELLES NE SONT PAS EN MESURE D'EXÉCUTER LEURS OBLIGATIONS AUX TERMES DES PRÉSENTES À CAUSE D'ÉVÉNEMENTS HORS DE LEUR CONTRÔLE, TELS QUE DES CAS FORTUITS.
2. NI AMERICAN BANKERS, NI ASSURANT, NI LEURS EMPLOYÉS OU AGENTS NE SERONT TENUES RESPONSABLES ENVERS VOUS POUR DES VIRUS, DES DOMMAGES MATÉRIELS, LA PRIVATION DE JOUISSANCE, L'INTERRUPTION DES AFFAIRES, LES PERTES DE PROFITS, LES PERTES DE DONNÉES OU POUR D'AUTRES DOMMAGES-INTÉRÊTS SPÉCIAUX, PUNITIFS OU INDIRECTS, PEU IMPORTE LA CAUSE, SOIT PAR VIOLATION DE GARANTIE OU DE CONTRAT, ACTE DOMMAGEABLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT.
3. NOTRE RESPONSABILITÉ MAXIMALE ENVERS VOUS NE DÉPASSERA PAS LE PRIX D'ACHAT DU PLAN QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PRODUIT ADMISSIBLE AUX RÉPARATIONS OU REMPLACEMENTS AU TITRE DU PLAN.
4. LA DURÉE DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE TOUTE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST LIMITÉE À LA DURÉE DU PLAN.
5. IL N'Y AURA PAS DE SERVICES NI DE GARANTIES OFFERTS EN VERTU DU PLAN TANT QU'IL EXISTE DES MONTANTS IMPAYÉS QUI SONT EXIGIBLES ET PAYABLES À L'ÉGARD DU PRIX D'ACHAT DU PLAN.

CERTAINES PROVINCES INTERDISSENT LES EXCLUSIONS OU RESTRICTIONS PORTANT SUR LES DOMMAGES CORRÉLATIFS OU CONSÉCUTIFS OU LES EXCLUSIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DURÉE DES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES. PAR CONSÉQUENT, LES RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS PRÉCITÉES POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

Politique de confidentialité : Nous pouvons recueillir, utiliser et partager les renseignements personnels que Vous Nous avez fournis et qui ont été obtenus d'autres parties avec Votre consentement, ou dans la mesure où cela est requis ou permis par la loi. Nous pouvons utiliser ces renseignements pour Vous servir à titre de client et communiquer avec Vous. Vos renseignements personnels pourraient être traités et stockés dans un autre pays où ils peuvent faire l'objet d'accès par les autorités gouvernementales en vertu des lois applicables de ce pays. Vous pouvez obtenir une copie de Notre politique de confidentialité en téléphonant au **1-888-778-8023** ou en visitant Notre site Web (www.assurantsolutions.ca/privacy-fr). Si Vous avez des questions ou des préoccupations concernant Notre politique de confidentialité ou les options Vous permettant de refuser ou de retirer Votre consentement, Vous pouvez Nous appeler au numéro indiqué ci-dessus.

Renseignements supplémentaires concernant le Plan :

- Tous les coûts et frais concernant le Plan, le cas éventuel, sont assujettis aux taxes applicables.
- Le contrat de Service est conclu entre Vous et Assurant, et le contrat de Garanties est conclu entre Vous et American Bankers.
- Pour achever les contrats décrits ci-dessus, Geek Squad, qui emploie les associés des ventes, représente Assurant et American Bankers.
- Dans sa qualité de distributeur de la Protection DA (pour téléphones cellulaires), Geek Squad reçoit une commission.

PARTIE 2 - MODALITÉS DU CONTRAT DE SERVICE

Assurant est obligée de Vous fournir les Services, tels qu'ils sont décrits dans la présente Partie 2. Assurant coordonnera la fourniture des Services et Garanties offerts au titre du Plan et facilitera l'accès à ceux-ci. American Bankers, aux termes de la Partie 3 « Modalités du contrat de Garanties », sera responsable de déterminer la validité des demandes de règlement au titre de la couverture offerte aux termes du Plan et d'autoriser les Services ainsi que les paiements de prestation de Garanties.

Services d'assistance :

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) par téléphone et en ligne, y compris la gestion des services de remplacement, et le traitement des demandes de règlement.
- Aide pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Produit afin d'accélérer la remise en état normal de fonctionnement de Votre Produit.

Services de remplacement :

Gestion des services de remplacement de produit ce qui comprend les suivants :

- Gestion de l'évaluation technique de Votre Produit défectueux.
- Gestion du procédé d'émission du Produit de remplacement, ce qui inclut la prise de dispositions pour le remplacement des appareils sans fil et des piles.
- Expédition d'un Produit de remplacement et la prise de dispositions pour le retour du Produit défectueux.
- Coordination et facilitation du procédé de traitement des demandes de prestations de Garanties avec American Bankers.

POUR OBTENIR DU SERVICE, veuillez visiter geeksquad.ca/protection ou composer le 1-800-GEEKSQUAD (1-800-433-5778). **Il sera nécessaire pour Vous de désigner une carte de crédit au moment de la demande de Service.**

S'il est déterminé que Votre Produit est défectueux conformément à la description énoncée dans la Partie 3 des présentes modalités, Vous pourrez choisir l'une des options de service suivantes :

- **Échange standard :** Nous Vous fournirons un emballage de retour. Vous devez expédier Votre Produit défectueux dans l'emballage de retour qui Vous est fourni. Une fois que Nous aurons reçu Votre Produit défectueux, Nous Vous enverrons Votre Produit de remplacement, dès qu'il Nous sera disponible, par service de messagerie à Votre adresse au Canada.
- **Échange par anticipation :** *(Cette option est disponible uniquement pour les demandes de règlement après les 90 premiers jours suivant la date d'achat du Produit et du Plan indiquée dans votre reçu d'achat original.)* Dès que Votre Produit de remplacement Nous sera disponible, Nous Vous l'enverrons par service de messagerie à Votre adresse au Canada avec un emballage de retour. Vous devez ensuite retourner Votre Produit défectueux dans l'emballage de retour fourni dans les trente (30) jours suivant Votre réception du Produit de remplacement.

Dépôt pour échange par anticipation : Quant à l'option du service d'échange par anticipation, il faudra verser un dépôt remboursable au moment de la demande de règlement. Le montant du dépôt remboursable correspondra au plus élevé des montants suivants : (a) 100 \$; ou (b) la valeur actuelle au détail d'un appareil sans fil de la même marque et du même modèle que Votre Produit, arrondie à 100 \$ près. Lorsque Nous aurons reçu Votre Produit défectueux, le dépôt remboursable versé au moment de la demande de règlement sera automatiquement crédité à Votre compte de carte de crédit.

Aucun montant ne sera remboursé si Nous ne recevons pas Votre Produit défectueux dans les trente (30) jours suivant Votre réception du Produit de remplacement.

Restrictions de l'échange par anticipation :

1. Dans le cas où Vous ne retournez pas le Produit défectueux, à Notre discrétion, toute demande de règlement subséquente au titre du Plan pourrait ne pas être admissible à l'option du service d'échange par anticipation.
 2. Pour les demandes de règlement en cas de Dommages accidentels, Vous pouvez choisir l'option du service d'échange par anticipation un maximum de deux (2) fois pendant la Durée du Plan.
- **Échange d'accessoire :** S'il est déterminé que la défectuosité est liée à un accessoire inclus avec Votre Produit dans l'emballage original du fabricant, Vous devez apporter Votre Produit et tous les accessoires inclus dans l'emballage original du fabricant à un magasin Best Buy pour un échange immédiat de l'accessoire défectueux. Dans le cas où l'accessoire de remplacement n'est pas disponible, un nouvel accessoire de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables sera fourni.

PARTIE 3 - MODALITÉS DU CONTRAT DE GARANTIES

American Bankers est obligée de Vous fournir les Garanties, telles qu'elles sont décrites dans la présente Partie 3. American Bankers sera responsable de déterminer la validité des demandes de règlement au titre de la couverture offerte aux termes du Plan et d'autoriser les prestations de Garanties, sous réserve des limites de responsabilité, des exclusions générales et de toute autre restriction ou exclusion énoncées aux présentes.

Ce Plan offre un total **maximum de cinq (5) demandes de règlement** au titre du contrat de Garanties pendant la durée du Plan.

- **Garantie de Dommages accidentels** : Lorsqu'il est déterminé que Votre Produit est défectueux par suite de Dommages accidentels, American Bankers assumera le coût de financement d'un Produit de remplacement qui Vous sera offert par Assurant.

Veillez noter qu'à la seule discrétion de American Bankers, s'il est déterminé que la défectuosité de Votre Produit est le résultat de Dommages accidentels, les Frais de service décrits dans la Partie 1 des présentes modalités s'appliqueront.

Restrictions : La Garantie de Dommages accidentels permet jusqu'à un **maximum de deux (2) demandes de règlement pour Dommages accidentels** pendant la Durée du Plan.

- **Garantie de remplacement et de protection contre les surtensions** : Lorsqu'il est déterminé que la défectuosité de Votre Produit se rapporte aux vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant se manifestant lors d'un usage normal ou en raison de dommages causés par les sautes de courant survenant pendant la Durée du Plan, American Bankers assumera le coût de financement d'un Produit de remplacement qui Vous sera offert par Assurant
- **Garantie de remplacement d'Accessoire** : S'il est déterminé qu'un Accessoire est défectueux, American Bankers assumera le coût de financement d'un accessoire de remplacement. Dans le cas où l'accessoire de remplacement n'est pas disponible, un nouvel accessoire de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables sera fourni.
- **Garantie de remplacement de pile remplaçable par l'utilisateur** : American Bankers assumera les coûts d'expédition et de financement d'une pile de remplacement qui Vous sera fournie par Assurant. Cette Garantie couvre **uniquement une (1) pile** de remplacement pendant la Durée du Plan. À Notre option, **la pile de remplacement peut être neuve, remise à neuf ou une pile non originale du fabricant qui fonctionne conformément aux spécifications** établies par le fabricant pour le Produit.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS : Pour obtenir de l'information, consultez la section **FAQ** du site geeksquad.ca/protection, ou appelez au 1-800-GEEKSQUAD (1-800-433-5778). Nous Vous aiderons à prendre les dispositions nécessaires pour obtenir un Service ou répondrons à toute question que Vous pourriez avoir au sujet de Votre Plan.

IMPORTANT : Vous devez fournir une adresse postale, une adresse de courriel et un numéro de téléphone exacts et complets au moment de l'achat et du remplacement.

Vous avez spécifiquement demandé la version française de ce Plan. La version anglaise est disponible sur demande. You have specifically requested the French version of this Plan. An English version is available upon request.

Fin des modalités